

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 29 mai 2026

Tirage au sort des jurés d'Assises

Le tirage au sort des Bellerivois devant figurer sur la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés d'assises pour l'année 2027 aura lieu en séance publique mardi 2 juin 2026 à 13h30, en mairie.

Les jurés d'assises sont des citoyens tirés au sort, sur les listes électorales des communes qui participent, aux côtés des magistrats professionnels, au jugement des crimes au sein de la cour d'assises.

Les personnes concernées doivent être de nationalité française, avoir au moins 23 ans, savoir lire et écrire le français, et ne pas se trouver dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité avec les fonctions de juré.

La ville de Bellerive-sur-Allier tire au sort annuellement 21 électeurs. Cette première sélection est ensuite transmise au Département puis à la commission du tribunal judiciaire, qui procède à l'établissement de la liste annuelle des jurés. Les personnes retenues peuvent ensuite être appelées à siéger lors d'une session d'assises.

Les jurés d'assises participent pleinement au rendu de la justice criminelle. Lorsqu'ils sont convoqués, les employeurs sont tenus de laisser leurs salariés participer aux sessions, et des indemnités peuvent être versées sous certaines conditions.